

**Pour le SE-UNSA, les enseignants spécialisés « surnuméraires »  
doivent demeurer membres du RASED**

Le SE-UNSA a été reçu le 12 février par le MEN dans le cadre de la deuxième réunion du « groupe de travail » consacré au traitement de la difficulté scolaire.

**Un texte de cadrage national précise les missions des enseignants spécialisés affectés en surnombre sur une école dans le cadre du RASED.**

Le SE-UNSA demande que la note de service contienne les précisions suivantes :

- les enseignants spécialisés affectés en surnombre sont toujours considérés comme membres du RASED : ils doivent pouvoir articuler leur travail avec le dispositif RASED et les partenaires extérieurs. Ils bénéficient de temps de coordination et synthèse.
- ces enseignants peuvent intervenir sur plusieurs écoles pour que leurs missions puissent répondre sagement aux besoins.
- le pilotage des missions soit effectué par les IEN,
- ces enseignants n'interviennent pas sur la classe entière, ils peuvent agir dans et hors la classe selon les besoins des élèves en difficulté.

Dans le cadre des réunions à venir, le SE-UNSA continuera à défendre la professionnalité des enseignants spécialisés et la légitimité du dispositif RASED.

Les thèmes du prochain groupe de travail (11 mars) sont les suivants :

- l'évolution des missions spécialisées et la révision de la circulaire 2002-113,
- les formations spécialisées,
- le plan de formation à la difficulté scolaire de 40 000 enseignants sur 5 ans.

Le SE-UNSA a demandé à nouveau que les associations de professionnels soient associées à la réflexion du ministère.